

**UNION, POUR L'ACCÈS AU DROIT
ET À L'ÉGALITÉ, À PETITE-FORÊT.**

Site Internet : <http://www.bernard-morel-petiteforet-uadepf.com>



Mise à jour des échanges de parcelles avec la Sté CREER PROMOTION et la commune de Petite-Forêt.

La parcelle AL212 fait 2270 m², seuls 1504 m² feront partie des échanges.

Il convient de réajuster la valeur des terrains de la commune dans cet échange.

AL 429 (1069 m²), AL 431 (1022 m²), AL 212 réduit à (1504 m²)

1069 + 1022 + 1504 = 3595 m² x 37,35 € = 134 273 € cédé à CREER PROMOTION par la commune.

Vient en réduction la parcelle AL 440 au prix de 60 000 € achetés aux consorts Traisnel par CREER PROMOTION pour la céder dans l'échange à la commune de Petite-Forêt (pour quoi faire simple quand l'on peut compliquer !!!)

La soulte est bien de 134 273 € — 60 000 € = 74 273 €

Le conseil fixe la soulte à 27 192 €. La perte sèche réévaluée pour la commune est de 47 000 € !
Qui va dans la poche de qui ?

Qui nous dit les domaines :

- Par référence aux données actuelles du marché immobilier local, la cession de la totalité de ces parcelles soit 4 361 m² peut être envisagée sur la base de 162 900 €. **Il peut vous être accordé une marge de négociation de 10 % sur cette opération.** Votre commune négociera au mieux de ses intérêts.

Mr le Maire n'a pas respecté la marge de négociations des 10 % fixées par les domaines !

La vente des parcelles à la Sté CREER PROMOTION et l'achat de la parcelle par la commune sont des transactions naturelles.

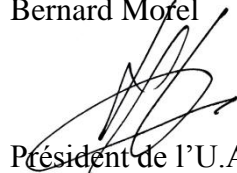
Mais voilà ! le procédé employé par Mr le Maire avec les consorts Traisnel est de la même eau que ceux de 2005 avec une délibération fantôme faisant passer les terrains des consorts Traisnel de 56 012 € à 96 796,40 €.

Ce n'est jamais simple avec les consorts Traisnel et l'actuelle 1re adjointe au Maire de Petite-Forêt.

Mme Degrandsart a deux grandes filles qui portent le nom de son concubin, Mr Traisnel (sauf erreur de ma part). Elles sont les futures héritières de ses transactions plus que limitées en droit. Mme Degrandsart est bien partie prenante dans un conflit d'intérêts !!!

Je suis avec un grand intérêt l'affaire d'Hesdin (source VDN) ou le sous-préfet a saisi la justice et une enquête a été ouverte, car c'est une suspicion de faux en écriture qui plane au-dessus de la tête de Stéphane Sieczkowski-Samier, maire. Ceci concerne une délibération fantôme en faveur d'un membre de sa famille membre du conseil municipal. C'est la réplique de l'affaire de 2005 des consorts Traisnel.

Bernard Mofel



Président de l'U.A.D.E.P.F